

COMPTE RENDU FORUM INTER-ASSOCIATIF 2021



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans l'optique de promouvoir le respect des droits humains en Afrique Centrale, Agir ensemble a organisé du 26 avril au 29 avril 2021 un Forum interassociatif 100%: "Droits humains en Afrique Centrale: ensemble, relevons le défi!" Ce Forum a rassemblé une vingtaine d'organisations de défense des droits humains (ODDH) des régions cibles du projet DEFI, des partenaires du projet et de nombreux.ses autres invité.e.s.

Le lundi 26 avril 2021, **39 participant.e.s** ont pris part à la première journée du forum, qui a commencé par une session d'ouverture et a ensuite continué avec deux sessions de travail : la première était relative à la mobilisation citoyenne et l'État de droit ; l'autre était relative à la lutte contre la torture et la détention arbitraire.

La deuxième journée du forum s'est tenue le mardi 27 avril, **33 participant.e.s** étaient présent.e.s. Cette journée fut consacrée au module égalité femmes-hommes et au Forum génération égalité.

Le mercredi 28 avril, **42 personnes** ont participé à la cinquième session, "Lutte contre les discriminations envers les minorités ethniques et sexuelles", ainsi que la sixième, portant sur le réseau et le plaidoyer.

Le jeudi 29 avril, **33 personnes** ont participé à la session portant sur la capitalisation et l'évaluation du projet. Le forum s'est conclu avec la session de clôture.



SOMMAIRE

Jour 1	4
Session 1 : Mobilisation citoyenne et Etat de droit	8
Session 2 : Lutte contre la torture et la détention arbitraire	11
Jour 2	15
Session 3 : Module égalité femmes-hommes	15
Session 4 : Webinaire : Forum Génération égalité	19
Jour 3	24
Session 5 : Discriminations envers les minorités	24
1. Discrimination envers les minorités ethniques et les populations autochtones	24
2. Les minorités sexuelles et de genre	30
Session 6 : Réseau et plaidoyer	35
Jour 4	43
Session 7: Capitalisation	43
Session 8 : Evaluation	46
Clôture du forum	47
Compte-rendus capitalisation	50

JOUR 1

Philippe Morié, délégué général d'Agir ensemble pour les droits humains, a introduit le forum en souhaitant à tous les participants une chaleureuse bienvenue et leur a présenté l'équipe d'Agir ensemble en charge du forum. Il est ensuite revenu sur les trois thématiques phares du projet DEFI 2, qui restent des enjeux majeurs en Afrique Centrale. Il a conclu son propos en remerciant les ODDH pour leur implication.

Ensuite, Justine Masika, Présidente de Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS) en RDC, est intervenue en tant qu'Ambassadrice du forum. Elle a tout d'abord relevé la situation critique des droits humains en Afrique Centrale, qui reste un réel challenge et ce, à la lumière d'une manifestation des femmes qui s'est déroulée dans l'Est de la RDC le vendredi 22 avril 2021 et qui a été, une fois de plus, violemment réprimée. Elle a également fait observer que dans une autre manifestation, 158 personnes auraient été tuées malgré la présence de l'ONU sur le lieu des hostilités. Il est ressorti de son propos que, malgré l'ONU et sa manne financière (millions de dollars dépensés pour le Nord-Sud Kivu), trop de manifestations dégénèrent, notamment pour la promotion des droits humains. En outre, elle a souligné que chaque prise de parole était nécessaire pour éveiller les consciences, au-delà de promouvoir le réseautage à l'échelle sous-régionale, continentale, ou même internationale.

Par la suite, **Landry Maheshe Mwanga**, coordonnateur projets de l'organisation Humanité Pour Tous (HPT) en RDC, et porte-parole des ODDH dans ce forum, a relevé que le programme DEFI a permis de mettre en œuvre de nombreuses activités. L'aide financière et le soutien technique ont permis d'accompagner les ODDH, de pérenniser leurs actions et d'acquérir une légitimité au sein de la population.

Aux termes de ces allocutions, **Paloma Cerdan** et **Chloé Fabre**, respectivement chargée de projets et partenariats et assistante projets chez Agir ensemble, sont intervenues pour saluer les efforts fournis par les ODDH, leur disponibilité pour ce forum, ainsi que la dynamique de groupe lancée entre elles. Elles ont ensuite présenté le programme du forum et les règles y afférents.

Enfin, pour clore cette phase d'ouverture, **Tim Hughes**, Président d'Agir ensemble, a manifesté sa gratitude à l'égard de tous les partenaires techniques et financiers du projet pour les efforts consentis jusqu'ici en vue de l'atteinte des objectifs de DEFI 2. Il a terminé son propos en souhaitant plein succès à ce forum inédit, complètement en ligne du fait des contraintes liées à la COVID-19, et a déclaré officiellement ouverts les travaux.

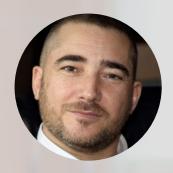
LES INTERVENANT.E.S



Tim HughesPrésident - Agir ensemble
pour les droits humains



Justine Masika Bihamba Ambassadrice du Forum Présidente – Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS)



Philippe Morié
Délégué général - Agir
ensemble pour les droits
humains



Landry Maheshe Mwanga Coordonnateur projets – Humanité Pour Tous (HPT – RDC)



Paloma Cerdan, Chargée de projets et partenariats -Agir ensemble pour les droits humains

JUSTINE MASIKA BIHAMBA

PRÉSIDENTE DE LA SFVS, AMBASSADRICE DU FORUM



Comment résister, humaines minuscules, face aux machinations internationales, aux réalités géopolitiques régionales ?

Savez-vous que **vendredi dernier**, **les femmes sans défense de la ville de Bén**i manifestaient pour réclamer la cessation de massacres dans la région depuis plusieurs années. A votre avis, qu'est-il arrivé ? Cette manifestation a mal tourné et a été réprimée violement par la police.

Pourtant, les revendications de ces femmes sont légitimes : les massacres ne cessent de se répéter dans notre région de l'Est du Congo. À titre illustratif, pour le mois de mars, 158 personnes ont été tuées sous le nez de la Monusco. Cette grande mission des NU intervient depuis plus de 20 ans pour le maintien de la paix en RDC. Son budget mensuel se compte en millions de dollars, l'aide humanitaire qui l'accompagne se compte aussi en millions. Malgré ces millions, la population, surtout les femmes, sont fatiguées du manque de résultats.

"Congo Fatigue"

Plusieurs partenaires parlent de « Congo Fatigue » face à la succession cyclique de conflits, de guérillas, l'arrivée de groupes islamistes, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les intérêts égoïstes qui priment sur le bien-être des populations civiles.

Chaque jour, les informations nous rappellent la réalité très concrète de ces conflits : tel jour, dans telle ville, « x civiles » assassiné es à la machette par un groupe armé non-identifié. Pardon de préciser : « x courageuses mamans, adorables petites filles, joyeux garçons, gentils maris... » Ces mots sont-ils plus clairs pour dire les réalités des populations civiles ?

Nos vies mises en balance avec des intérêts économico-financiers

Beaucoup d'entre vous le savent déjà : c'est aussi cela la **réalité des actions militantes sur le terrain**. Combien, parmi nous ce matin, ont connu ces manifestations qui dégénèrent ? Combien ont été inquiété·e·s par les autorités pour avoir essayé de dénoncer des situations ? Combien ont vu disparaître un ami, ont dû enterrer une proche militante ? Il faut parfois payer très lourd pour porter le combat en faveur des droits humains.

Comment admettre aujourd'hui, dans nos sociétés du XXIe siècle que nos vies soient mises en balance avec des intérêts économico-financiers ?

Ajouter une strate au plaidoyer

C'est ce que nous essayons de dire au niveau international depuis de nombreuses années. La SFVS, mon organisation, ainsi que de nombreuses organisations dans la région, rapportent depuis 20 ans les paroles des femmes. Je suis moi-même allée en parler au Conseil de Sécurité des Nations Unies, à New York. Je suis allée au Sénat, à Paris. Et je compte bien profiter du prochain Forum Génération Egalité, qui se déroulera dans deux mois à Paris, pour prendre la parole au plus haut niveau international.

A chaque prise de parole, j'ai bien conscience que nous ne faisons qu'ajouter une strate au plaidoyer. **Je me dis, parfois, que tout cela est vain**. Mais je n'ai que ces mots pour arme. Je ne compte pas passer à l'AK47; elle a fait bien trop de dégâts chez nous. Je ne capitulerai pas pour autant. Nous n'avons que ces mots et nous devons nous en servir. Le pire serait de nous taire. Alors, je répète, encore et toujours, comme je le fais depuis 20 ans et comme je le ferais encore dans 20 ans si Dieu me prête vie.

La surdité internationale

Mais le vrai enjeu est : **qui veut nous entendre ?** La surdité internationale est impressionnante. Même le plaidoyer mené par le docteur Denis Mukwege, le prix Nobel 2018, sur le Rapport Mapping consacré à la lutte contre l'impunité des crimes graves commis en RDCongo, reste sans effet.

Alors comment résister, humaines minuscules, face aux machinations internationales, aux réalités géopolitiques régionales ?

Pour moi la clé de nos mobilisations se trouve dans le travail en réseau régional. Parce que nous le savons : seules, nous risquons d'être broyées par l'énormité de la tâche, par les menaces et par la pesanteur psychologique de ce que l'on entend et dénonce. Mais ensemble nous pourrons avoir du poids pour porter nos voix à l'international. Ensemble, aussi, nous puisons la force pour tenir dans l'adversité.

C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons ce matin et ces prochains jours au sein de ce Forum. Parce que nous avons besoin les uns, les unes, des autres. Parce que j'ai besoin de vous pour croire encore en l'importance de nos actions en faveur des droits humains.

Parce que je suis sans doute la doyenne de cette rencontre, je voudrais mettre mon expérience au service de vos causes.



Retrouvez son discours en intégralité en cliquant ici!

SESSION 1 Mobilisation citoyenne et Etat de droit

Sous la modération de **Philippe Morié**, cette session a consisté en une introduction et une présentation des activités de six ODDH travaillant sur la thématique de la mobilisation citoyenne et l'Etat de droit en Afrique Centrale.

En guise de propos introductif, **Marc Ona**, coordinateur de *Tournons La page International* depuis janvier 2020, et fondateur de Brainforest au Gabon, a présenté la raison d'être de ce mouvement panafricain, qui est né d'une volonté des membres de promouvoir le développement économique et politique du continent africain, à travers la conscientisation des populations en vue d'une mobilisation citoyenne accrue. En effet, depuis l'accession à l'indépendance, le pouvoir a été monopolisé dans la plupart des États (Togo, Cameroun, Gabon, par exemple) par des familles et/ou des individus. Aucun développement ne pourrait être possible sans alternance démocratique, encore moins sans les droits humains. M. Ona a alors déclaré que la pauvreté en Afrique n'était pas une fatalité, mais qu'elle était voulue et entretenue par des groupuscules. Néanmoins, il a souligné que les mentalités africaines évoluaient et qu'il fallait faire le lien entre cette évolution, y compris des technologies, et le développement réel du continent.

A ce jour, *Tournons la page* est présente dans dix pays francophones d'Afrique centrale et de l'Est, et souhaite s'étendre également dans d'autres pays anglophones africains, tout particulièrement la Tanzanie et l'Ouganda.

M. Ona a terminé son propos en soulignant que l'espace civique se rétrécit en Afrique francophone et les droits fondamentaux sont régulièrement menacés. Il y a donc un véritable enjeu à se mobiliser afin que les dirigeants puissent se responsabiliser et pérenniser l'état de droit. Ainsi, la semaine précédant le forum, une déclaration de *Tournons la page* a été publiée sur la situation au Tchad et en République du Congo à ce sujet.

Présentation des activités de six ODDH sur la mobilisation citoyenne et l'Etat de droit

 Association pour la Défense des Droits des Etudiant·e·s du Cameroun (ADDEC) - Cameroun



Présenté par Hassan Mfouapon Mouliom, l'objectif principal d'ADDEC dans le cadre du projet DEFI 2 était de défendre les droits des étudiants, leur enseigner des méthodes de revendications pacifiques en vue d'une révision du statut de l'étudiant. Des pétitions ont été créées pour servir de base à une action de plaidoyer future. Une rencontre a été prévue avec le conseiller du Premier Ministre du Cameroun, afin de répondre aux arguments des jeunes. Le principal problème relevé par ADDEC dans son projet était lié à la réticence des étudiants face aux questions d'engagement et de militantisme dans un contexte socio-politique assez crispé. En effet, les étudiants souhaitaient continuer à revendiquer leurs actions, mais avaient peur de subir la répression.



Actions et Initiatives de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (AIDPROFEN) - RDC



Il ressort de l'exposé de **Sylvie Zawadi Mwamini** qu'AIDPROFEN a oeuvré pour la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains en RDC, avec un focus sur les femmes et les enfants dans le cadre du projet « Saudi Ya démokratia ». Il s'est agi plus particulièrement de renforcer les capacités des femmes et d'encourager leur participation politique à la gouvernance locale en RDC, dans un contexte où les coutumes et traditions représentent des obstacles majeurs à ce défi. Malgré la Covid-19 et d'autres obstacles, six activités ont été exécutées en faveur des femmes politiques et des responsables des partis politiques pour amener les responsables à accompagner les femmes afin qu'elles puissent accéder à des postes de prise de décisions et qu'elles soient également candidates lors des élections. Des émissions radio, des ateliers de briefing et de sensibilisation des femmes sur la lutte contre la Covid-19 ont été organisés et l'ODDH a produit un rapport de monitoring des droits des femmes pendant la période de la Covid. Les hommes politiques ont pris conscience de la nécessité d'impliquer les femmes dans les partis politiques et les émissions radio ont permis de conscientiser la population. La continuité du projet serait un atout majeur pour continuer à accompagner les femmes dans leur participation politique.

Vue et Gestes (VG) - RDC



Dans le cadre du projet DEFI 2, cette ODDH, représentée par Julie Mbenza, s'est focalisée sur la problématique du droit des électeurs sourds dans le processus électoral et les élections en RDC. L'enjeu majeur était d'amener les autorités électorales à se rendre compte de la discrimination à l'égard des sourds en matière de vote : des activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ont été mises en œuvre auprès de la CENI. Il a fallu former les interprètes afin qu'ils puissent expliquer à la communauté sourde le fonctionnement de la machine à voter. Malgré des obstacles relatifs à l'indisponibilité des agents de la CENI, la formation a pu se faire. La communauté sourde s'est réjouie d'avoir enfin l'opportunité de pouvoir voter. Mme Mbenza a conclu sa présentation en soulignant qu'il fallait bien identifier le public cible, cela étant essentiel pour mener à bien le projet de plaidoyer.

Institut pour la Protection et l'Apprentissage des Droits (IPAD) - RDC



L'objectif de l'IPAD était de susciter un rapprochement entre les autorités et la population, ainsi que motiver la participation féminine à la gouvernance locale, par la mise en place de boîtes à suggestion. IPAD s'est également investi pour faciliter la compréhension de la redevabilité par les dirigeants et les dirigés. Au-delà des boîtes à suggestion, des tables rondes se sont tenues et un cahier de recommandations a été rédigé et transmis aux autorités politiques, administratives et locales. Consécutivement à ces actions, l'une des membres de l'IPAD a été nommée auprès de l'équipe du Gouverneur. L'ONG est également revenue sur la nécessité de travailler en réseau avec les autres ODDH intervenant dans le même domaine, de prévoir dans les planifications une longue période de suivi des actions, et ne pas changer de domaines d'intervention afin de consolider les résultats du projet.



Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) - République du Congo



La CDJP, représentée par **Alain Alougana**, a travaillé pour la promotion de la démocratie et la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales. L'objectif qu'elle poursuit est de construire une citoyenneté active à l'origine du changement au Congo Brazzaville. Des campagnes de sensibilisation sur le processus électoral ont été réalisées et une application numérique pour le décompte des voix et les résultats des votes, a vu le jour. Cette dernière pourrait être utile pour les échéances électorales à venir. Le problème relevé s'est situé au niveau de la dernière élection présidentielle car les réseaux sociaux ont été suspendus, ce qui a engendré une difficulté pour informer la population vis-à-vis de l'application numérique. Forte de son expérience, la CDJP a relevé la nécessité de définir les objectifs et identifier des cibles lors de la planification d'une activité.

Actions pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (AJDDH) - RDC



Le projet d'AJDDH, présenté par Elly Kayembe, a porté sur la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales à Goma dans le Nord-Kivu, afin de contribuer à la mise en place des politiques publiques tenant compte des aspirations profondes des gouvernés. Le projet a aussi porté sur l'incitation des jeunes à prioriser l'approche du plaidoyer comme premier mécanisme de revendications en réduisant le risques de confrontation. Ont ainsi eu lieu quatre ateliers de formation avec 202 jeunes des mouvements associatifs et citoyens de la ville de Goma, des tables-rondes entre les jeunes et les autorités publiques. De même, des comités citoyens ont vu le jour et deux plaidoyers ont été menés afin de mettre la pression sur les autorités publiques vis-à-vis des recommandations rédigées par les jeunes concernant des thèmes comme le travail, l'insécurité, le problème des eaux, etc. Un rapprochement entre les autorités politico-administratives et les jeunes des mouvements associatifs et citoyens de Goma a été observé. Les principales difficultés étaient liées aux contraintes financières et sanitaires actuelles avec la Covid-19. AJDDH a recommandé de toujours prévoir un calendrier flexible avec les autorités sachant qu'elles sont souvent indisponibles.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S

- 66

Des précisions ont été apportées sur les plans de sécurité des ODDH.

TLP a précisé que son absence au Sénégal est justifiée pour ne pas concurrencer un autre mouvement déjà implanté.

99 -

SESSION 2

Lutte contre la torture et la détention arbitraire

La seconde session de la journée, portant sur la lutte contre la torture et la détention arbitraire, a débuté à 11h40, sous la modération de **Chloé Fabre**.

Eric Mirguet, Directeur du pôle programmes et plaidoyer de ACAT-France, a introduit la séance en présentant les actions de son organisation. Il est ainsi revenu sur les 50 ans d'existence d'ACAT, qui place la lutte contre la torture au cœur de ses actions et dont les activités se résument en deux principaux axes :

- Le soutien aux victimes, avec la mobilisation de plus de 30 000 sympathisants pour l'envoi des courriers aux autorités et aux proches des victimes (diffusion de l'appel du mois), le suivi des situations d'actes de tortures, l'accompagnement des plaintes reçues individuellement vers les organismes internationaux (Comité contre la torture des Nations unies, notamment) et la réponse à des appels d'urgence.
- La sensibilisation des décideur.se.s et des intervenant.e.s : malgré les actions, le recours à la torture est toujours très répandu. Tous les quatre ans, ACAT met à disposition du public un rapport exposant l'utilisation de la torture dans le monde. De plus, ACAT publie un magazine bimensuel sur la torture.

LES INTERVENANT.E.S



Chloé Fabre Assistante projet – Agir ensemble



Eric Mirguet
Directeur Pôle programmes et
plaidoyer, ACAT-France

Présentation des six ODDH sur la lutte contre la torture et la détention arbitraire

Droits et Paix - Cameroun



Droit et Paix, représentée par **Nestor Toko**, est une OSC camerounaise luttant contre la torture et l'application de la peine de mort. Dans le cadre de DEFI 2, Droits et Paix a mis en œuvre le projet intitulé « *Stop Torture* » dont l'objectif était de réduire la torture à tous les niveaux et faire connaitre la législation de lutte contre la torture aux acteurs judiciaires et pénitentiaires. L'organisation a ainsi procédé à la diffusion d'émissions de droit à l'intention du grand public, d'ateliers de sensibilisation et de formations des acteurs judiciaires et pénitentiaires. En outre, l'assistance juridique des détenus victimes de torture a permis d'obtenir la libération de 15 détenus sur 50 assistés, contre dix initialement prévus. Droits et Paix a relevé la nécessité d'associer tous les acteurs judiciaires à la lutte contre la torture dans une même formation, de constituer une équipe d'avocats pour une représentation efficace des victimes de torture en justice, de multiplier les formations, de prévoir un instrument de suivi et de consulter les cibles pour recueillir leurs opinions et collaborer avec d'autres organisations exerçant dans le même domaine.

• Humanité Pour Tous (HPT) - RDC



Dans le cadre de DEFI 2, HPT, représenté par Landry Mwanga Maheshe, a mis en œuvre le projet « *Appui au respect des droits et dignité en détention (ARDDIDE)* », afin de prévenir la torture et faire respecter les droits des détenus au regard de la règlementation en vigueur. Les acteurs de la chaîne pénale et les détenus (école pénitentiaire) ont ainsi été formés. Audelà de ces formations, HPT a remarqué que les droits des détenus n'étaient pas respectés dans la majeure partie des cas et que beaucoup de détenus les ignorent. HPT a recommandé de renforcer le programme d'éducation des détenus à leurs droits dans les prisons et d'intégrer le programme d'éducation civique des détenus en prison.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-RDC) - RDC



En l'absence d'un.e représentant.e, une vidéo de présentation des activités de l'ODDH a été diffusée. Les activités menées par ACAT-RDC en rapport avec le projet DEFI 2 concernaient surtout la promotion des droits humains et la lutte contre la surpopulation carcérale dans la prison centrale de Makala, à travers la surveillance des délais de détention. Des visites dans cette prison ont eu lieu, les magistrats des parquets et les juges de Kinshasa ont été sensibilisés, les dossiers des détenus ont été consultés et des entretiens avec ces derniers ont été organisés, de même qu'un plaidoyer auprès des autorités judiciaires congolaises.



· La Voix des Oubliés (LVO) - Gabon

LVO, présentée par Solange Yenou, est intervenue dans la lutte contre la torture et les détentions abusives au Gabon, afin de préserver le respect de la dignité humaine et des libertés fondamentales, éradiquer les problèmes de la torture dans les lieux de détentions (prisons, commissariats, etc.), ainsi que réduire le nombre de personnes en situation de détention préventive. Il s'agissait concrètement d'atteindre les personnes ne bénéficiant pas d'aide juridique et dont les délais légaux de détention n'étaient pas respectés et faire en sorte que leurs garanties pénales soient respectées. Les activités menées dans le cadre de DEFI 2 se rapportaient principalement à la sensibilisation des officiers de police judiciaire (OPJ) et des agents de la sécurité pénitentiaire sur la Convention contre la torture, la production et la distribution des brochures, ainsi que la défense de vingt personnes en situation de détention abusive au sein des prisons de Port-Gentil et Libreville. LVO a observé un réel besoin de continuer à former les OPJ sur le recours à la torture et ses implications. De ce fait, au cours de procès, de nombreuses démonstrations ont pu être faites auprès des acteurs de la chaîne pénale, afin de leur montrer que les garanties judiciaires des détenus n'étaient pas respectées, surtout au regard de l'absence de dossiers de certains détenus. Les agents sensibilisés sur la Convention contre la torture ont été très satisfaits et il y a eu une réelle coopération des autorités publiques. LVO a tout de même éprouvé des difficultés à libérer des détenus dont les dossiers ont été égarés par les autorités judiciaires. Face à cette problématique qui semble commune et très répandue dans la sous-région, une solution a été proposée au cours des échanges : l'informatisation du système judiciaire, afin de limiter les pertes de dossiers. Par ailleurs, il a été recommandé de dénoncer la situation de détention illégale liée à une perte de dossier auprès de l'inspection générale du ministère de la Justice (organe présent dans tous les pays d'Afrique Centrale), mener un plaidoyer pour la sanction des magistrats ou OPJ perdant les dossiers des détenus. Ainsi, ce plaidoyer produirait une ordonnance consacrant des sanctions spécifiques et obligerait aussi la justice à suivre de près les délais de détention.

Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de Paix - République du Congo

En l'absence d'un.e représentant.e de cette organisation, ses actions n'ont pas pu être présentées.

• Ligue des Droits et Libertés - Cameroun

En l'absence d'un.e représentant.e de cette organisation, ses actions n'ont pas pu être présentées.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S (EXTRAIT)

Des précisions ont été apportées sur les causes de disparition des dossiers des détenus : il existe des dysfonctionnements procéduraux des autorités judiciaires, où certains agents et magistrats emportent des dossiers, ces derniers se perdent et/ou disparaissent.

Les sanctions sur les agents sont prononcées par le Conseil de la magistrature, mais sont limitées. La victime ne verra pas l'effet immédiat de la sanction sur l'agent : cela se passera lors de l'avancement de la carrière de ce dernier.

Il y a un vide juridique concernant l'indemnisation en cas de détention illégale : à la sortie du détenu, une indemnisation est prévue par la loi gabonaise, mais la procédure est assez lourde. En effet, le délai de recours pour saisir la Cour de cassation est réduit et peut être effectué uniquement s'il y a un "préjudice irréparable". Ainsi, obtenir une indemnisation est complexe et ce sujet est à approfondir.



SESSION 3 Module égalité femmes-hommes

En guise de propos introductif, la modératrice de la session, **Claire Saddy**, dirigeante de Tipi Formation et Conseil à Lyon et membre du Conseil d'administration d'Agir ensemble, a pris la parole pour souhaiter à tou.te.s les participant.e.s la bienvenue et leur présenter l'équipe d'Agir Ensemble en charge du forum, ainsi que les intervenantes. Chacune d'entre elles s'est présentée : **Justine Masika**, fondatrice et présidente de la Synergie des Femmes pour les Victimes de Violence Sexuelle (SFVS), **Nathalie Zemo**, Présidente du *Réseau Femme Lève-toi* et coordinatrice du mouvement *Tournons La Page* (TLP) au Gabon, et **Passy Mubalama**, fondatrice et directrice de l'ONG congolaise AIDPROFEN.

La modératrice a souhaité lancer un sondage visant à connaître les perceptions des participant.e.s sur l'égalité femmes-hommes. Ensuite, une présentation, divisée en trois parties (les constats, les exemples de stéréotypes, les actions permettant d'atteindre l'égalité femmes-hommes) a été diffusée.

LES INTERVENANTES



Claire Saddy
Dirigeante de Tipi Formation et
membre du Conseil d'administration
d'Agir ensemble



Justine Masika Bihamba Ambassadrice du Forum Présidente - Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS)



Nathalie Zemo Présidente – Association Réseau Femme Lève-Toi et coordinatrice du mouvement Tournons la page pour le Gabon



Passy Mubalama Fondatrice et directrice de AIDPROFEN

1. Les constats

Il a été constaté que les invitations envoyées dans une démarche politique excluaient souvent les femmes. En effet, on a pu observer que le rôle des femmes en Afrique centrale était très marginalisé : il y a peu de participation politique. De plus, leur niveau d'éducation est plus faible que celui des hommes. Cette marginalisation est principalement issue de stéréotypes auxquels les femmes sont associées. Certains textes juridiques essayent de palier ce déficit en agissant sur les représentations culturelles pour les déconstruire et faire évoluer ainsi les consciences. Par exemple, le Protocole de Maputo signé en 2003 estime que les pratiques culturelles doivent évoluer afin de permettre l'égalité des sexes.

Souvent sexe et genre sont confondus. Or, le sexe fait référence à la physiologie, tandis que le genre fait référence à l'éducation que l'on reçoit : on ne naît pas femme, on le devient. En effet, dans le cerveau, seulement 10% des connexions sont présentes à la naissance, les 90% restants sont issus de la perception de notre environnement.

L'apparition des stéréotypes peut être expliquée par deux expériences :

- La première expérience visait deux groupes de travail, composés respectivement de femmes et d'hommes ; ils devaient regarder un enfant. Il a été suggéré à un des groupes que l'enfant était un garçon et à l'autre groupe, que c'était une fille. On leur a ensuite montré une vidéo de ce même enfant qui pleure et on leur a demandé de fournir une raison de pourquoi l'enfant est en train de pleurer. Lorsque l'enfant était représenté comme une fille, les adjectifs qualifiant son comportement étaient de l'ordre de "capricieux", "fille à sa maman". Pour les garçons, il a été dit qu'il "disposait de beaucoup de caractère", etc. Ainsi, il peut être conclu que l'on projette sur les enfants nos constructions sociales.
- La seconde expérience concernait les prédispositions à être doué en dessin ou en géométrie. En fonction de la constitution du groupe, les femmes étaient meilleures que les hommes en dessin, tandis que les hommes étaient meilleurs en géométrie. Il en a résulté que cela serait la conséquence d'acquis présupposés depuis l'enfance, qui sont devenus des traits de personnalités : "Quand on dit qu'on est nul... cela se répercute plus tard".

2. Exemple de stéréotypes vécus ou présentés par les intervenantes

CLAIRE SADDY

Les femmes seraient destinées au foyer, puisqu'elles seraient inaptes à des postes à responsabilités, en raison de leur émotivité.

- **En France**, les hommes consacreraient moitié moins de temps que les femmes pour les tâches domestiques
- Au travail, pour 1 dollar gagné par un homme, une femme gagne 0,70 centimes. La différence de salaire entre les femmes et les hommes est d'environ 25% dont 10% ne sont pas valablement justifiés.

Les femmes subissent le syndrome de l'imposteur. Par exemple, les femmes qui ont 80% des compétences demandées ne postuleraient pas, tandis que les hommes postuleraient, même s'ils n'ont que 50% des compétences.

Selon <u>Harvard Business Review</u>, l'incompétence proviendrait d'une confiance en soi démesurée de certains hommes. La femme est plus encline à être considérée comme incompétente, car faisant preuve de plus de réserves et affichant plus de doutes que certains hommes.

NATHALIE ZEMO EFOUA

Nathalie a donné un exemple : elle souhaite démissionner, le DG est au courant et veut la garder. Il lui propose donc un nouveau contrat et en regardant les conditions demandées par Nathalie, il se rend compte qu'elle veut un salaire similaire à celui d'un homme . Ce dernier lui avoue : « vous vous rendez compte, vous allez avoir le même salaire qu'un homme ».

JUSTINE MASIKA BIHAMBA

Les autorités morales n'ont aucune volonté de promouvoir les femmes : l'ascenseur est bloqué, malgré la reconnaissance des compétences des femmes.

PASSY MUBALAMA

Passy a donné un exemple issu de sa propre expérience : les femmes ont intériorisé la nécessité d'avoir un homme même si elles disposent d'un caractère de leadership. Lors d'élections, beaucoup de femmes ne sont pas élues car leur communauté ne vote pas pour elles.

3. Les exemples permettant d'atteindre l'égalité femmes-hommes

JUSTINE MASIKA BIHAMBA

Pour transformer les habitudes entre les hommes et les femmes, il faut d'abord s'interroger sur la culture : les hommes et les femmes reproduisent ce qu'ils vivent. Depuis plus de 20 ans, l'association travaille sur le terrain et par des ateliers de sensibilisation, les femmes sont de plus en plus nombreuses.

PASSY MUBALAMA

Dès leur naissance, beaucoup de femmes auraient intériorisé leur infériorité, qui s'accentue à travers leur scolarité et à l'âge d'adulte, au niveau de la gestion des affaires publiques : une femme qui émerge est un problème. L'indépendance de la femme peut faire peur et peut créer une discrimination envers elle, puisqu'elle serait mi-homme (au niveau des caractères) - mi femme (au niveau de l'apparence).

Les organisations devraient favoriser l'espace d'échanges entre hommes et femmes, afin qu'il y ait une prise en compte de tout le monde dans la réalisation des projets. Les violences basées sur le genre sont plus globales et les hommes et femmes devraient intervenir tous deux sur cette question. Parmi les ateliers mis en œuvre par AIDPROFEN, il arrive que les hommes soient plus sensibles à ces questions. La voix de ces « sponsors » masculins a souvent un plus grand impact lors de réunions avec d'autres hommes. Il s'agit de s'intéresser à ceux pouvant changer d'avis et non pas à tout le monde.

NATHALIE ZEMO

Un projet a été mis en place par des femmes, pour des femmes, permettant à ces dernières de mieux s'affirmer, s'autonomiser. Une prise de conscience est en train d'émerger sur le fait de mieux éduquer la population sur la liberté des femmes ; il faut ainsi déconstruire les préjugés autant au niveau de la population que des femmes elles-mêmes.

Lorsqu'une femme est ambitieuse, elle n'est plus une femme : elle est devenue un homme. On ne peut pas défendre un modèle de société à l'extérieur et ne pas l'appliquer dans son propre foyer.

Lorsqu'un homme est invité, les discussions peuvent être riches. Cela permet de prendre conscience des réalités sociologiques et faire évoluer l'approche éducative, afin que le message soit plus efficace.

CLAIRE SADDY

Il faut féminiser les titres de professions afin de permettre, dans l'imaginaire féminin, que certains métiers sont accessibles pour elles : se battre pour l'égalité femme-homme correspond à promouvoir la liberté de chacun.e à devenir ce qu'il.elle veut.

SESSION 4 Le Forum Génération Egalité

LES INTERVENANTES



Khadidiatou Sy Equipop



Noëmie Grutter

Equipop



Néné Maricou Youth Women For Action

La session, animée par Guillaume Guichon, chargé de communication, projets et partenariats chez Agir ensemble, était présentée par **Noémie Grutter**, **Khadidiatou Sy**, membres d'Equipop, et **Néné MARICOU**, membre de *Youth Women For Action* au Sénégal.

Pourquoi un monde d'égalité ? Dans quel contexte ?

Il y a 25 ans, la conférence de Pékin a reconnu les droits des femmes comme faisant partie des droits humains. Cette conférence a abouti à une déclaration où les Etats s'engageaient à faire avancer le droit des femmes, ainsi que l'égalité de genre, notamment à travers douze actions concrètes. Il y a eu des avancées mais de nombreux défis restent encore à surmonter pour atteindre un monde d'égalité.

C'est pour cela qu'il est nécessaire qu'un forum tel que Forum Génération égalité existe. Il est l'occasion d'accélérer le processus pour l'égalité de genre au niveau international.

Il faut un engagement très fort des individus pour la réussite de ce forum, comme ce fut le cas avec la conférence de Pékin. Ce forum rassemblera des gouvernements, des OSC, des bailleurs, des organisations onusiennes, en vue de l'adoption d'un programme d'actions pour les cinq prochaines actions.



Qui est Equipop?

Equipop est une organisation non-gouvernementale intervenant en France et à l'étranger, principalement en Afrique de l'Ouest. Son champ d'action concerne la promotion du droit à la santé des femmes et des filles, notamment la nécessité d'avoir accès à la santé sexuelle et reproductive, élément incontournable pour la réalisation de ces droits (droit des relations sexuelles consenties, droit à l'information, droit à disposer de son corps, droit de décider du nombre d'enfants, etc.).

Ce plaidoyer fort est mené depuis longtemps et reste une thématique majeure au sein du Forum Egalité : Equipop est la seule organisation de la société civile d'Afrique de l'Ouest francophone, qui est membre d'une coalition internationale, d'où l'enjeu de représentativité. L'égalité femme-homme suggère plusieurs approches :

- Une approche intersectionnelle : plusieurs femmes peuvent être victimes de discriminations différentes, telles que la discrimination sexuelle, la discrimination ethnique, la discrimination basée sur la classe sociale, etc. Il faut donc prendre en compte la particularité de chaque domaine d'intervention afin de proposer une meilleure solution.
- Une approche intergénérationnelle : il faut se nourrir à la fois de l'expérience des féministes et activistes engagés depuis des années dans cette lutte, et de l'implication des jeunes activistes dans ce mouvement.
- La prise en compte des voix francophones : Lors des échanges au sein des instances internationales, la langue dominante reste l'anglais, notamment en Afrique francophone. Equipop ne se limitera pas seulement à l'Afrique de l'Ouest, mais souhaite également agir en Afrique centrale, afin que le forum soit le plus divers possible. Il s'agit de prendre en compte l'expertise de ces territoires sur ces questions et siéger dans les espaces décisionnels de plus haut niveau afin que les citoyens de ces pays aient leur propre voix.

Pour Youth Women For Action, l'essentiel est de faire entendre les voix des femmes et des filles, notamment ouest-africaines, dans les processus de décision aux niveaux nationaux, sous-régionaux et internationaux, et y porter leurs valeurs féministes. C'est une dynamique régionale qui va permettre de pouvoir apporter l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes. L'implication doit se faire à tous les niveaux de la prise de décision.





Quels contextes?

Cela fait seulement 25 ans que les femmes ont leurs droits inscrits au niveau international.



1995 : Conférence de Pékin :

Les droits des femmes sont partie intégrante des droits humains. Il est néanmoins nécessaire de faire des avancées sur l'égalité des genres. Malgré un certain engouement international sur la question de l'égalité, aucun pays n'a pu mettre en œuvre les plans d'actions prévus lors de la conférence de Pékin. Toutefois, de bonnes actions ont pu être faites, comme en Guinée, où une femme peut travailler sans l'autorisation préalable de son mari. Enfin, c'est grâce à l'implication des jeunes –et de manière générale, la société civileque cette conférence a pu avoir lieu.



2021: Le Forum Génération égalité

Qu'est-ce que le Forum Génération Égalité?

En partenariat avec la société civile, le Forum Génération Égalité est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Forum est organisé par ONU Femmes et co-présidé par la France et le Mexique. Après un coup d'envoi à Mexico, Mexique, le Forum a connu son point culminant à Paris, France, entre le 7 et 10 juillet 2021. Ce forum a lancé un ensemble d'actions concrètes, ambitieuses et transformatrices, afin de réaliser immédiatement et durablement des objectifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Exemples d'actions concrètes pouvant être menées dès maintenant :

- Informer et sensibiliser son entourage
- Faire remonter les besoins des jeunes
- Exiger des actes, et plus seulement des discours
- Devenir cyber-activistes
- Organiser des actions dans l'espace public

Il est nécessaire que la société civile soit active afin de mettre la pression sur les États.



Son fonctionnement:

Les coalitions d'actions du Forum Génération Égalité constituent une plateforme unique, tant par leur approche que par leur degré d'ambition. Elles visent à accélérer les progrès et augmenter les investissements dans le domaine de l'égalité, afin de parvenir à des résultats concrets. Six coalitions ont été présentées :

Les violences basées sur le genre

- 1 Justice et droits économiques
- **2** Droits à disposer de son corps
- 3 Action féministe pour la justice climatique
- 4 Technologie et innovation pour l'égalité de genre
- 5 Mouvements féministes et leaderships

6



Que demander à votre gouvernement ?

CAS CONCRETS:

Au **Burkina Faso**, les partenaires ont fait évoluer certains enjeux importants, tels que la reproduction sexuelle. En effet, IPBS porte ce plaidoyer afin d'obtenir des engagements très concrets.

En **Côte d'Ivoire**, les organisations de la société civile poussent les autorités ivoiriennes à actualiser la Loi relative à la santé et à la procréation et veulent inciter la Côte d'Ivoire à s'investir dans le forum.

Pourquoi s'engager au niveau international?

- Beaucoup des gouvernants actuels prennent des décisions au niveau international : il faut fournir des preuves et d'expertise locale sur les droits des filles et des jeunes femmes
- 1 Il faut demander des comptes aux gouvernements sur les engagements pris.
- \P Il faut utiliser un cadre différent pour communiquer votre message à différents publics.
- Il faut fournir des données ou des informations sur la vie des filles et des jeunes femmes, nécessaires afin d'assurer le suivi des progrès
- Il faut comparer son pays à d'autres, afin de capitaliser les bonnes pratiques de certains avec d'autres.



ÉCHANGES ENTRE LES PARTIPANT.E.S



Est-ce que le forum égalité comprend le genre ?

Le forum prend en compte le genre. Cependant, il faut être proactif afin que les personnes lesbiennes et transgenres portent leurs recommandations et leurs besoins auprès des gouvernements.



Il y a de plus en plus de voix féministes en Afrique. Comment faire en sorte d'associer les autres organisations issues des pays d'Afrique Centrale ? Peuvent-elles intervenir auprès du réseau créé en Afrique de l'Ouest ?

On ne veut pas se baser uniquement sur l'Afrique de l'Ouest mais s'élargir sur l'Afrique Francophone.



Peut-on devenir membre sans faire partie de l'organisation?

Il faut être issue de l'une des six coalitions. Concernant les collectifs jeunes en Afrique, il n'y a pas de souci.



Faut-il impérativement une collaboration entre la société civile et les gouvernements pour avoir un réel impact ou peut-on faire abstraction de cette collaboration avec des États désintéressés ou même réfractaires ?

Tout dépend de l'analyse stratégique du territoire auquel la société civile appartient, notamment afin de déterminer vers quels terrains les autorités politiques pourraient envisager de s'y associer.

??

Est-ce que le changement politique suffit pour avoir un changement durable dans la société ?

Il faut aller plus loin, envisager une mobilisation sociale et qu'elle soit en complémentarité avec la mobilisation politique. Au Burkina, les partenaires ont défini au sein de leurs activités, des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales afin que les normes sociétales changent également.

Est-ce qu'une organisation peut travailler dans toutes les coalitions?

C'est compliqué : s'investir dans une coalition, c'est déjà du travail et cela prend du temps. Ce n'est pas interdit mais ce n'est pas recommandé. Les bailleurs peuvent également participer à plusieurs coalitions.

Les gouvernements ont plus de ressources que la société civile pour pouvoir intervenir dans différentes coalitions d'actions. Il faut que la société civile mette la pression aux gouvernements afin qu'ils s'investissent.

Est-ce uniquement des femmes qui participent à cette mobilisation ?

Ce sujet ne concerne pas uniquement les femmes, les hommes sont aussi présents et portent en leur sein le projet féministe, notamment pour le Forum Génération Égalité.

Le forum fait-il le lien entre égalité femmes/hommes, État de droit et démocratie?

🌣 'est une vaste question, mais oui car les femmes comme les hommes sont nés égaux en droit.

Une résolution de l'ONU estime aussi la nécessité que l'égalité femme-homme contribue à l'amélioration de l'État de droit.

JOUR 3

SESSION 5 Discriminations envers les minorités

PREMIÈRE PARTIE : Discriminations envers les minorités ethniques et les populations autochtones

Le modérateur de session, **Thibaud Kurtz**, chargé de projets et partenariats au sein d'Agir ensemble, a débuté en souhaitant bienvenue aux participant.e.s et en donnant un aperçu général sur la situation des peuples autochtones, en rapport avec le projet DEFI 2. Estimés à 500 millions de personnes réparties dans 90 pays à travers le monde, les peuples autochtones représentent à peu près 5% de la population mondiale, mais subissent des discriminations ; leur espérance de vie est de 20% inférieure au reste de la population. Les peuples autochtones sont les gardiens de la biodiversité mondiale et Agir ensemble dirige plusieurs projets dont l'objectif est de soutenir leur cause.

• Intervention de Rémi Orsier, directeur du DOCIP

Le DOCIP est une fondation de droit suisse créée en 1978 pour traiter des problématiques liées aux peuples autochtones, à la demande de ces derniers, qui souhaitaient voir leurs droits reconnus auprès des Nations Unies. Depuis lors, le DOCIP fournit un support technique, des formations, un accompagnement au plaidoyer et un soutien plus constant en vue de la défense de leur cause. Le DOCIP a aidé à la préparation de l'Examen Périodique Universel des peuples autochtones afin que les États adoptent des lois qui favorisent leur protection.



Thibaud KurtzChargé de projets et partenariats
Agir ensemble pour les droits humains



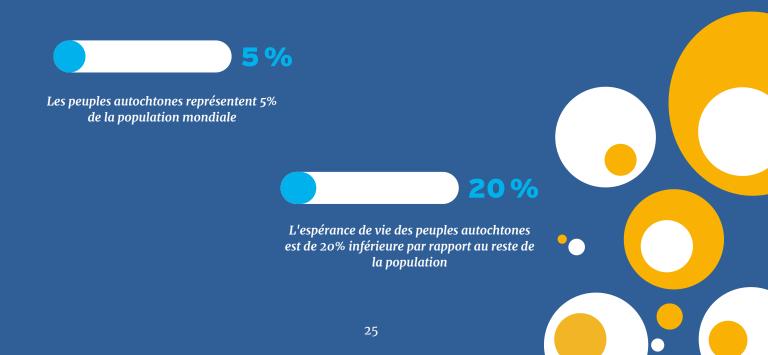
Rémi Orsier Directeur - DOCIP

DIFFÉRENCES ET SIMILITUDES ENTRE MINORITÉS ETHNIQUES ET PEUPLES AUTOCHTONES

Les minorités ont des croyances et pratiques (culture, mode de vie, langue, religion, etc.) qui diffèrent de celles de la majorité de la population présente dans leur environnement de vie. Toutefois, les peuples autochtones sont attachés à leur territoire de façon viscérale et sont présents sur leurs terres depuis longtemps. Loin de constituer uniquement des minorités, les peuples autochtones peuvent être aussi majoritaires, comme à Fidji ou en Bolivie. Ils bénéficient des droits spécifiques, consacrés par des instruments juridiques internationaux, tels que le droit à l'autodétermination ou le droit à la terre et aux ressources naturelles issues de leur milieu de vie.

Les minorités sont très souvent marginalisées. Ainsi, il est indispensable de reconnaître leur rôle au sein de leur communauté. Par exemple, la propriété de la terre est un droit collectif protégé par différentes Conventions internationales, telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007 ou la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, dont certains Etats d'Afrique Centrale sont signataires (en Afrique Centrale, seule la RCA a ratifié la Convention de l'OIT sur les droits des peuples autochtones. Cependant, la mise en application de ce droit reste une problématique majeure.

En République démocratique du Congo, un texte juridique sur les droits des peuples autochtones est en cours d'adoption au Parlement, mais la mise en pratique pourrait également ne pas être effective, si la société civile ne joue pas son rôle. L'on ne saurait parler du respect de la diversité, de la biodiversité ou du changement climatique sans toutefois inclure les peuples autochtones.



SESSION 5 Discriminations envers les minorités

Présentation des activités des ODDH sur les droits des peuples autochtones et sur les minorités ethniques

• BRAINFOREST - Gabon



BRAINFOREST, représentée par Erica Oyane, est une ONG environnementale, œuvrant pour la promotion des droits des défenseur.se.s de l'environnement et des communautés locales au Gabon. Ainsi, cette organisation a travaillé pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des défenseur.se.s de l'environnement et des OSC locales, notamment sur les mécanismes de protection de leurs droits. Elle a milité aussi pour une participation accrue et plus effective des communautés locales aux processus de prise de décision relatifs à la gestion de leurs territoires. Puisque les peuples autochtones sont les premiers défenseurs de leur territoire, ils ont été sensibilisés grâce à un guide mis à leur disposition. Sept communautés et trois OSC locales ont été formées sur le plaidoyer et les mesures barrières liées à la Covid-19.

L'intérêt de l'action de BRAINFOREST dans le cadre du projet DEFI 2 se trouvait dans le fait que le droit au partage des bénéfices est une disposition légale au Gabon, impliquant que les opérateurs doivent soutenir les initiatives des peuples autochtones, ce qui n'est pas le cas dans la pratique. En effet, le droit au partage des bénéfices prévoit un partage économique lorsque les peuples autochtones sont impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Grâce au plaidoyer de BRAINFOREST, les autorités ont été saisies et ont pu forcer les opérateurs économiques à honorer leurs contrats.

Ainsi, les communautés ont besoin d'informations leur permettant de défendre leurs droits substantiels et procéduraux. Une bonne collaboration avec les responsables administratifs est indispensable dans l'atteinte des objectifs d'un plaidoyer. De plus, le travail d'équipe avec d'autres OSC locales a favorisé l'atteinte de résultats. Il demeure donc important de sensibiliser les opérateurs économiques sur leurs obligations légales et les accompagner en cas de besoin.

Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID) - RDC



Le FDAPID a été représenté par **Vicar Batuni Hangi**, qui a exposé le projet « *Droits et dignité humaine pour tous* ». L'objectif de ce projet était de favoriser l'accès à la justice des peuples autochtones et leur permettre de trouver réparation suite aux discriminations dont ils ont été victimes. Les activités ont été menées dans un contexte politique tendu, dans lequel la population exigeait l'organisation d'élections présidentielles et législatives nationales et provinciales. Les instruments juridiques internationaux ont tout de même été traduits en Swahili et distribués ; des mini ateliers ont été organisés, 21 dossiers ont été portés devant les juridictions et un jugement a été rendu contre un militaire. FDAPID a aussi mis en place une base de données en collaboration avec des parajuristes et a élaboré une cartographie d'acteurs.



Il a aussi été relevé que lors des audiences, des témoins avaient peur de se présenter, aboutissant donc à plusieurs reports d'audiences. De plus, FDAPID a noté qu'il était possible de dépasser les indicateurs prévisionnels dans la mise en œuvre d'un projet, s'il y avait de la volonté. Enfin, le plaidoyer et l'assistance judiciaire sont des processus complexes qui demandent du temps, ainsi que l'espoir que l'objectif se réalise.

Enfin, l'organisation a conseillé les participants à investir dans le renforcement de leurs capacités, d'amplifier les actions de plaidoyer et assurer le suivi des engagements ou acquis du plaidoyer, de mutualiser les efforts et mener des activités conjointes pour plus d'efficacité et de capitaliser les opportunités de plaidoyer à tous les niveaux pour l'amélioration des droits humains (EPU, sessions parlementaires, Union Africaine, Conseil des droits de l'Homme).

Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER) - Cameroun



Le COSADER a été représenté par **Mouna Ayina**. Le projet mis en œuvre par cette organisation visait la protection des droits de la minorité ethnique des peuples autochtones Pygmées Ba'aka à l'Est du Cameroun. Mme Ayina est revenue sur la rencontre avec la femme pygmée qui avait remporté le concours de Miss : cet échange a permis de comprendre que les femmes sont plus valorisées chez les peuples autochtones Pygmées que dans les autres communautés. Néanmoins, elles ne peuvent pas prendre la parole en public sans demander la permission à leur époux. A titre illustratif, les femmes sont toujours en charge du projet d'éducation.

De plus, le COSADER a traduit en langue locale un guide pour la protection des droits des peuples autochtones Pygmées Ba'aka, mis à la disposition de ces derniers. Le collectif a aussi relevé l'amélioration des techniques d'approche et de communication avec les peuples autochtones Pygmées, ainsi que les difficultés existantes dans la relation entre les peuples autochtones Pygmées et les autres ethnies. En outre, le COSADER a pu améliorer son expertise en matière de connaissance de la culture et des traditions des PA Pygmées Ba'aka.

L'ODDH propose donc de renforcer les connaissances des peuples autochtones sur leurs droits : ces derniers les méconnaissant, cela favorise leur violation. En effet, les peuples autochtones ont tendance à se replier sur eux-mêmes lorsqu'ils sont attaqués. L'organisation propose aussi de mettre en avant la prise en compte du genre dans les projets futurs au regard de la place centrale que revêt la femme chez les PA Pygmées et d'élaborer des ouvrages, des guides ou des brochures, afin de montrer leur mode de vie aux autres communautés.



Association des Communautés Locales et Autochtones des zones Forestières (ACAF/Congo) - Congo



L'ACAF était représenté par **Emmanuelle Laure**. L'objectif des activités menées dans le cadre du projet DEFI 2 était d'agir contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des communautés forestières du Congo, grâce à des activités de sensibilisation et la documentation de cas de violations. Le principal enjeu était de sensibiliser les communautés locales et autochtones, ainsi que de promouvoir le respect des droits humains dans les régions cibles, notamment sur la <u>Loi n°5–2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones</u>. En outre, l'organisation a pu rencontrer les autorités locales et a pu former des leaders autochtones.

Le BCAF a souligné la nécessité de réduire la zone géographique du projet en fonction de sa durée : un suivi de proximité des plaintes n'a pas été efficace.





ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S

Quel est le taux d'alphabétisation des peuples autochtones accompagnés ? Quelle approche utilisez-vous pour la sensibilisation ?

Le taux d'alphabétisation est bas dans le pays, mais nous n'avons pas rencontré de communautés analphabètes ; elles avaient un minimum d'éducation. Les structures sociales de base sont ce qui leur manque le plus.

Erica Oyane

Existe-t-il au Gabon des critères afin de définir un peuple en tant que minorité ?

Non, il n'y a pas de distinction en droit gabonais : le statut de ces peuples n'est pas reconnu à part entière, même si ceux-ci font partie des minorités.

Erica Oyane

Au Cameroun, est-ce que les peuples autochtones acceptent l'appellation « Pygmée » ?

Au Cameroun, ce terme n'est pas péjoratif, comme cela peut l'être au Congo. Ces peuples autochtones se définissent d'ailleurs ainsi.

Mouna Ayina

77



DEUXIÈME PARTIE LES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE

Guillaume Guichon, modérateur de la séance, a rappelé que le terme "minorités sexuelles" faisait référence à des personnes qui avaient une identité sexuelle et de genre minoritaire dans la société dans laquelle elles évoluaient et qui subissaient par conséquent de nombreuses violences (physiques, psychologiques, etc.).

Intervention de Sandra Sjögren, chargée de projets - ERIM (Equal Rights and Independent Media) sur les droits de ces minorités au Congo

Au Congo, les discriminations à l'égard des minorités sexuelles perdurent et le cadre légal demeure défavorable et discriminant (par exemple, l'article 331 du Code pénal condamne les pratiques LGBTI). Le Congo a signé et reçu des recommandations pour protéger les minorités sexuelles, mais rien n'est fait dans la pratique. Toutefois, on observe une mobilisation de plus en plus forte de la société civile sur ces questions. Des associations locales mènent des activités, prennent des risques et ont besoin de soutiens financier et technique.

Dans le combat pour la reconnaissance des droits humains des minorités sexuelles, il est essentiel de documenter et suivre des cas, ce qui permettrait d'entreprendre des actions effectives. En termes de perspectives et opportunités, les recommandations du dernier EPU du Congo étaient d'abroger du Code pénal toutes les dispositions discriminatoires et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise en compte des droits des minorités ; en effet, aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'ici. Dans la même dynamique, il faudrait davantage penser à un plaidoyer légal, ainsi que la mise en place d'un dispositif de protection des lanceurs d'alerte et des OSC intervenant dans la défense des droits des minorités sexuelles et l'éducation et les mécanismes d'assistance de ces minorités. Pour finir, Mme Sandra Sjögren a relevé que les organisations internationales peuvent soutenir cette cause, tout en laissant une marge de manœuvre importante aux associations locales. Certaines associations locales bénéficient directement de financements français, tels que l'Ambassade à travers le PISSCA, ou encore Expertise France.

LES INTERVENANT.E.S



Guillaume Guichon Chargé de projets et partenariats – référent minorités sexuelles et de genre



Sandra Sjören Chargée de projet – ERIM



Présentation des activités des ODDH sur les droits des minorités sexuelles et de genre

Coeur Arc-en-Ciel - Congo

L'objectif de Cœur Arc-en-Ciel dans le cadre du projet DEFI 2, présenté par Jean-Claude Pongault-Elongo, était de sensibiliser les minorités sexuelles et de genre sur les droits humains et, plus spécifiquement, plaider contre les violences et les discriminations basées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. CARC a réalisé différentes activités, telles que l'élaboration d'un guide de sensibilisation basée sur la lutte contre les violences à l'égard des minorités sexuelles et de genre au regard du contexte congolais, l'élaboration d'un rapport sur des cas de violences et de discriminations à l'égard des minorités sexuelles couvrant la période 2018 et 2019, des actions de plaidoyer et la formation de parajuristes (même si certains sont formés depuis 2017), conduisant à des entretiens individuels afin de documenter des cas de violences et/ou de discriminations (reporting).

La principale difficulté dans la réalisation de ces activités était liée à la Covid-19. Néanmoins, la mise en place d'une stratégie a permis d'atteindre les résultats attendus, tels que la mise en place d'un partenariat tripartite entre Agir ensemble, Cœur Arc-en-Ciel et Outright Action International pour le transfert des fonds d'urgence COVID-19 en République du Congo au profit des minorités sexuelles, ainsi que le don d'une imprimante à l'ODDH en guise d'appui logistique. Il ressort de l'expérience de l'ODDH que coordonner et fédérer les énergies permet de relever les défis. Il a également été relevé l'importance de la communication dans le cadre d'un projet et la transparence dans la gestion des fonds.

CAMFAIDS - Cameroun



Espoir - Amour - Egalité

Le projet de CAMFAIDS, présenté par **Ebenezer Munkam**, coordonnateur droits humains et plaidoyer, portait sur la lutte contre la torture, les arrestations abusives, les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, l'amélioration du traitement des minorités sexuelles en conflit avec la loi et la prise en compte des droits de ces minorités dans les politiques publiques. Des activités ont donc été menées sur ces thématiques, telles que des *tripartites exchanges*, des procès fictifs, une sensibilisation médiatique et du cyber espace, une veille juridique, des visites aux détenus LGBTI, ainsi qu'un suivi et une assistance juridique. La nécessité d'envisager la protection des défenseurs des droits des minorités sexuelles a été soulignée. Le refus de certain.e.s avocat.e.s de défendre les droits des personnes LGBTI, par peur de représailles, a aussi été relevé.



Health and Human Rights Cameroon (2HRC) - Cameroun



2HRC a été présentée par **Elvis Ghislain**, Directeur Administratif et financier et coordonnateur du projet DEFI. L'intérêt du projet ACCORD réalisé par cette ODDH était de favoriser l'appropriation de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* en luttant contre les discriminations à l'égard des minorités sexuelles et en contribuant à la tolérance et la réduction des violences basées sur le genre (VBG). Les personnes cibles du projet ont été sensibilisées et formées au travers de *Tripartites exchanges* et de cybersensibilisations. Par exemple, grâce à ces échanges, les populations sont devenues de plus en plus tolérantes dans la région de l'Est-Cameroun. Toutefois, il a été souligné qu'il fallait accentuer le plaidoyer auprès des autorités, intégrer l'approche genre dans les projets, multiplier les plaidoyers et les missions singulières auprès des acteur.rices clés.

ONG Formations Nouvelles (OFN) - Gabon (vidéo diffusée en l'absence d'un représentant)



Le projet « Connaître pour mieux défendre les LGBTI au Gabon » a été mené par OFN afin d'améliorer le statut et les perspectives d'avenir des minorités sexuelles au Gabon, et favoriser, par la même occasion, l'éradication de toute forme de discrimination à leur égard. Au cours des activités de terrain, il a été constaté que les personnes rentrant dans la catégorie des minorités sexuelles ne maîtrisaient pas forcément les instruments juridiques liés à la protection de leurs droits ; il faudrait donc mener plus d'activités en ce sens.

32





ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S

Quels conseils, en matière de sécurité, pourriez-vous nous donner?

L'OSC doit avoir un manuel de sécurité comme référence dans la mise en œuvre des activités. De plus, les militants doivent avoir avec eux une carte professionnelle ou une copie de l'attestation de légalisation de l'organisation. En outre, l'OSC doit collaborer avec les autorités administratives, notamment en demandant des autorisations de manifestations ou de réunions publiques et toujours effectuer ses actions sous couvert de l'association. Les risques des stratégies d'interventions doivent systématiquement être évalués.

Ebenezer Munkam

Dans l'optique de contribuer à la réduction des violences sexuelles et celles basées sur le genre, quelle approche utilisez-vous pour impliquer la communauté ?

Nous travaillons avec des coordinateurs proches des bénéficiaires, ce qui permet d'organiser des activités avec ces derniers.

Elvis Ghislain

Les pesanteurs culturelles n'impactent-elles pas le combat pour la lutte des droits des personnes LGBT que ce soit au Congo ou au Cameroun ?

Les pesanteurs socio-culturelles et la religion en l'occurrence, entrainent des violences et du rejet, et le Congo n'échappe pas à cette réalité. Des actions sont certes en cours, mais il faut relever que chaque pays a son agenda et ses priorités. Pour certains par exemple, le VIH apparait plus comme une priorité que la question du mariage pour tous. Il y a un amalgame qui existe et les gens sont un peu traumatisés par l'idée que « l'Occident veut imposer le mariage pour tous », alors que c'est à la base un droit humain fondamental. Le travail de sensibilisation et de conscientisation demeure nécessaire et en ceci, le plaidoy'Art s'avère nécessaire. Il s'agit en fait d'un plaidoyer au travers de l'art (organisation des spectacles, dessin...) et qui apparaît comme une stratégie innovante pour atteindre des gens qu'on ne peut pas atteindre avec le plaidoyer classique.

Jean-Claude Pongault







Est-ce que le cadre légal du Cameroun garantit des droits spécifiques aux LGBT ? Si non, comment les ODDH s'y prennent pour mener leur plaidoyer ?

Au Cameroun, l'article 347-1 du Code pénal condamne les rapports entre personnes de même sexe. L'article 52 du Code civil considère nul et nul effet, les mariages entretenus entre personnes de mêmes sexes. Il n'y a pas spécifiquement de disposition dans l'arsenal juridique interne qui protège les droits des LGBTI. Cependant, nos actions s'appuient sur le fait que le Cameroun a ratifié plusieurs conventions internationales qui sont au-dessus des lois nationales. Ce sont ces textes internationaux (DUDH, PIDCP, PIDESC, CADHP...) qui sont utilisés par les défenseurs des minorités sexuelles.

Ebenezer Munkam

Au Congo, ces droits existent à partir du moment où le pays a signé des conventions internationales, même si elles ne sont pas garanties dans l'arsenal juridique interne. Ce que nous devons faire, c'est lutter contre ces violences : le droit à la vie doit être reconnu à tout le monde, on doit être libre de vivre également comme les autres car tous les humains naissent libres et égaux en droits et il est temps que tout cela change

Jean-Claude Pongault



Réseau et plaidoyer

LES INTERVENANT.E.S



Clara Debeve Directrice d'EURAC (Réseau Européen pour l'Afrique Centrale)



Celine GibertChargée de projets coopération
internationale - AIRF (Association
Internationale des Régions
Franchophones)



Marvin Thomar Assistant projet – Agir ensemble



Mireille Matene Fah Assistante projet - Agir ensemble



Ebenezer Munkam Coordonnateur Droits Humains & Plaidoyer CAMFAIDS



La session portait sur les thèmes de réseau et de plaidoyer. En effet, amorcer un fonctionnement en réseau avec ses partenaires est devenu une priorité pour Agir ensemble, notamment en Afrique centrale. Sept groupes de travail regroupant les ODDH de DEFI ont été réunies lors de plusieurs séances, ce qui a permis d'échanger et de partager les expériences de chacun. Chaque groupe a donné une définition du travail en réseau et Agir ensemble a réalisé une synthèse des comptes-rendus qui en ont résulté.

Clara Debeve, Directrice de l'EURAC, a tout d'abord partagé son expérience, sa vision du travail en réseau et le rôle d'un réseau comme EURAC auprès de partenaires locaux.

L'EURAC est un réseau basé à Bruxelles, mettant en place un plaidoyer auprès des décideurs politiques européens à Bruxelles et dans les ambassades nationales. 30 organisations, très diverses, en sont membres, réparties dans 10 pays. Le réseau aborde trois thématiques : les droits humains et la participation politique inclusive, l'exploitation des ressources naturelles et le thème de la paix et sécurité.

Le réseau travaille principalement dans trois pays, qui sont le Rwanda, Burundi et la RDC. Le travail du réseau aborde notamment les enjeux d'État de droit, la réduction des espaces de libertés civiles et politique, la gouvernance. Ce sont des sujets complexes, avec des enjeux qui nous dépassent, sur la répartition du pouvoir et les enjeux géostratégiques.

Les réseaux sont importants puisqu'ils permettent de faire front commun et d'assurer le travail de plaidoyer. Le plaidoyer est en effet un combat de longue haleine, qui est essentiel pour la société civile, puisqu'il permet d'entrer en discussion avec les décideurs politiques. L'un des premiers enjeux, lorsque l'on mène un plaidoyer en réseau, est d'avoir la même compréhension du terme. Le plaidoyer est un travail qui nécessite des recherches approfondies : le fait d'être en réseau permet d'aborder des problématiques complexes avec différents acteurs et d'avoir une analyse complète et multi-dimensionnelle.

La gestion d'un réseau repose en partie sur un rôle de secrétariat, où il y a nécessité de trouver un consensus entre les acteurs. Ainsi, pour augmenter la visibilité du réseau et les chances de succès du processus, il est indispensable d'avoir des recommandations portées par tous.

De plus, un rôle de coordination et de partage d'informations doit aussi être rempli afin de permettre aux actions du réseau d'atteindre les différentes instances visées.

En outre, le travail en réseau permet d'avoir un accès aux analyses faites par des personnes travaillant sur le terrain : le réseau a un rôle de facilitateur, de porte-voix des revendications des partenaires locaux.

Enfin, le travail en réseau facilite le renforcement des actions de plaidoyer : parlementer avec les autorités publiques avec des opinions communes de la société civile permet d'avoir une position plus forte face aux décideurs politiques.

Céline Gibert a ensuite partagé son mémoire de recherche réalisé à la suite de son stage au sein d'Agir ensemble et de son travail sur le projet DEFI 2. L'objectif du mémoire était de déterminer les formes les plus adéquates au bon fonctionnement du réseau d'organisations partenaires d'Agir ensemble. La méthodologie d'enquête a reposé sur la coordination de deux visites d'échange, la constitution d'un rapport d'évaluation, des questionnaires aux partenaires d'Agir ensemble, des entretiens et une revue documentaire. Céline Gibert a donné les définitions retenues du réseautage : « La mise en relation des associations partenaires d'Agir ensemble par un processus suivant lequel elles vont échanger des informations, partager leurs expériences et bonnes pratiques, et progressivement collaborer puis s'engager vers un travail synergique » et du travail en réseau qui est un « moyen par lequel des personnes, groupes de personnes ou des associations, ayant des intérêts communs se mettent ensemble pour atteindre des objectifs communs, en vue de contribuer à un changement positif et durable de la société. C'est donc une synergie d'actions multi-acteurs dans un domaine ou sur un thème donné en vue d'atteindre des objectifs définis ensemble ». Dans cette optique, Agir ensemble a un rôle de facilitateur.

Les intérêts et les enjeux de la mise en réseau qui sont ressortis de l'enquête étaient la possibilité de mener un travail en complémentarité sur des axes stratégiques, le renforcement mutuel des compétences via le partage de connaissances, la résolution de problèmes complexes et vastes, la mobilisation de ressources financières communes (le travail en consortium est de plus en plus favorisé par les bailleurs), la mutualisation des moyens humains et matériels, les actions en synergie pour plus de visibilité et d'efficacité, le renforcement du travail de plaidoyer et la facilitation de l'accès à des informations venant d'ailleurs mais qui restent fiables. À l'inverse, les freins issus d'expériences diverses, que relèvent les partenaires sont le contexte dans lequel évolue le réseau, le manque de professionnalisme des participants, le fait que le réseau ne soit pas une priorité pour certains, le manque de ressources des organisations, la difficulté d'assimilation de la culture associative et de l'intérêt du travail en réseau, les lourdeurs administratives, la crainte de perte d'autonomie et le risque de confiscation du réseau par un petit groupe d'acteurs qui prend le pouvoir.

Il existe différents types de réseaux qui peuvent regrouper des organisations ayant un axe thématique commun ou bien une mission locale ou international commune. Le réseau peut être informel, en cours de structuration, ou structuré. Historiquement, Agir ensemble s'est beaucoup investi dans la mise en lien des ODDH, avec des projets fondés sur une relation bilatérale, donnant un appui technique et financier. De même, les visites d'échanges sont un véritable levier du renforcement des capacités. Il y a donc eu un certain nombre de mises en réseau à l'issue de ces visites. Cependant, à l'échelle d'Agir ensemble, il faut prévoir un moyen pour pérenniser ces mises en liens.

Dans le cadre de son travail, Céline Gibert a donc constaté un véritable intérêt à mettre en œuvre tout ce qui pourrait favoriser le travail en réseau des organisations de la société civile, tout en faisant attention à prendre en compte un panel d'éléments et de spécificités propres aux structures.

Les sept groupes de travail regroupant les ODDH de DEFI ont permis de déterminer dix conseils pour renforcer le travail en réseau. Ainsi, il faudrait :

- 1 Un objectif, une vision en commun et des objectifs complémentaires.
- L'élaboration d'un guide juridique ou d'un règlement intérieur définissant les mécanismes et règles de collaboration et de fonctionnement.
- **3** Répertorier les OSC aux niveaux local, national, régional.
- Avoir les ressources matérielles et financières nécessaires, mutualiser les moyens et avoir une gestion transparente.
- Instaurer des rencontres périodiques thématiques où les participants pourraient avoir un espace d'échange d'expériences dans des domaines précis et analyser les pratiques les uns des autres.
- Identifier les forces et faiblesses de chaque membre.
- Définir des actions précises à mener et des résultats quantifiables à atteindre.
- **8** Être engagé.
- Garder son autonomie.
- Créer et suivre des plateformes numériques.

Enfin, **Marvin Thomar** et **Mireille Matene Fah** ont présenté une synthèse à partir de l'étude des rapports d'activités des ODDH. Un état des lieux des droits humains dans les pays du projet DEFI a été établi et une définition du plaidoyer a été donnée.

Le but de la synthèse de la situation des droits humains dans les pays d'intervention du projet de DEFI était de présenter la situation de ces droits à la lumière des axes du projet. Cette synthèse se base sur les rapports narratifs et d'autodiagnostics des ODDH du projet, ainsi que sur les rapports d'organisations et d'observatoires locaux de droits humains.

À propos de la **mobilisation citoyenne**, il a été souligné que la difficile alternance politique était une problématique commune aux pays du projet DEFI, comme l'a démontré la citation de M. Ona, « sans alternance démocratique pas de développement ni droits de l'Homme ». Malgré cette difficulté, quelques avancées ont été soulignées, notamment grâce à l'implication plus importante des femmes et des jeunes, y compris handicapé.e.s, le renforcement des capacités des acteurs locaux et politiques et des leaders communautaires sur les droits humains, ainsi que les mécanismes de revendication pacifiques des droits et la création d'institutions garantes des valeurs démocratiques et de l'État de droit. De plus, l'espace civique s'est réduit, d'autant plus fortement avec la situation sanitaire. Enfin, une

émergence des discours de haine dans l'espace public était aussi à prendre en compte.

Concernant la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires et les détentions abusives, tous les pays concernés au sein du programme DEFI 2 ont signé ou ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des Nations Unies, mais seulement deux pays ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention. Les personnels de police, de gendarmerie et de l'administration pénitentiaire ont été formés sur les droits humains. Egalement, plus de 1300 détenus ont été libérés afin de désengorger les prisons et de limiter le risque de propagation du Covid-19 en milieu carcéral. Cependant, la pratique de la torture par les autorités reste courante.

Sur la thématique des **droits des populations autochtones**, si tous les pays ont mis en place des plans d'action visant à permettre aux peuples autochtones d'assurer que leurs droits soient respectés, très peu ont adopté au sein de leur législation interne des lois visant leur protection juridique. Selon <u>le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</u>, le respect des droits humains de ces peuples reste un défi.

Les **droits des minorités sexuelles** ont aussi évolué. En effet, depuis 2020, l'homosexualité n'est plus un crime au Gabon . De plus, des initiatives de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ont eu lieu pour améliorer la perception des minorités sexuelles. Un suivi, une documentation et un appui socio-juridico-judiciaire pour les minorités sexuelles a été réalisé par les ODDH. Cependant, l'opinion publique reste hostile à ce sujet et les pratiques coutumières encouragent le non-respect des procédures légales lors des arrestations, un abus de pouvoir de certaines autorités lors des détentions sont ainsi à déplorer.

Mireille Matene Fah et Marvin Thomar ont conclu leur présentation en définissant le plaidoyer comme un « ensemble de techniques et de modes d'action, menés auprès d'un acteur (public ou privé, physique ou moral), afin de d'assurer un changement positif et durable d'une situation problématique ». La plaidoyer peut être, notamment, législatif, politique et/ou diplomatique, et son objectif est d'influencer positivement les lois et règlements, les politiques publiques, les attitudes sociales, les pratiques ou processus politique. Ce processus englobe les victimes, les leaders, les décideurs, ainsi que les institutions compétentes, afin d'identifier un problème, une solution, une cible, un message clair et concis, une stratégie et les ressources nécessaires.



D'après l'expérience de plaidoyer de CAMFAIDS, les actions qui n'ont pas eu lieu ont renforcé les violences subies. Dans la technique de plaidoyer, il est toujours préférable d'identifier des alliés, d'autant plus au niveau du gouvernement car cela permet de renforcer l'impact des actions. Il faut mettre l'accent sur la protection des partenaires dans les actions de plaidoyer. Il est aussi important d'analyser le contexte institutionnel pour éviter que le plaidoyer ne soit bloqué par des obstacles évitables. Le second aspect est qu'il faut être très attentif à avoir des éléments probants à présenter : les autorités ne prennent pas en compte les revendications sans preuves.

Ebenezer Munkam





LES PARTENAIRES DE DEFI ONT ÉTÉ REPARTIS EN 3 GROUPES AFIN DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Selon vous, y a-t-il un ou plusieurs sujets de plaidoyer commun qui ressort et qui pourrait être travaillé avec l'ensemble des ODDH de DEFI et Agir ensemble ?

- La protection des défenseur.se.s: une action pourrait être mener par exemple pour adopter un statut sur les droits et la protection légale des défenseur.se.s des droits humains.
- Les conditions carcérales comme sujet transversal à la question des droits des femmes, enfants, personnes en situation de handicap et peuples autochtones.
- La mobilisation et participation politique des femmes et des peuples autochtones dans les instances de décision

Si l'on pouvait financer une ou deux activités communes du réseau DEFI, quelles seraient-elles ?

Une activité commune sur la question des conditions carcérales pourrait être financée, du fait de sa transversalité. Son mode d'action pourrait être : actions de plaidoyer, éducation civique et morale, assistance juridique et judiciaire, action sur les conditions de vie des détenus.

Y a-t-il une valeur ajoutée, une plus-value, à faire partie de « la famille DEFI » par rapport à vos autres réseaux/expériences ? Si oui, laquelle ?

Oui, les visites d'échanges ont permis aux partenaires de DEFI de rencontrer des ODDH paires qui travaillent dans le même champ d'intervention et dans des contextes d'intervention identique ou similaire dans d'autres régions. Les activités de réseautage ont permis non seulement le partage d'expérience, la mutualisation de bonnes pratiques mais également de stimuler des nouvelles réflexions. "Nous sommes désormais des partenaires dans la pratique, et non plus seulement dans la théorie".

DEFI a permis aux organisations de petites tailles de se structurer, de s'exprimer et de renforcer leur pouvoir d'agir et leadership



Quel est l'intérêt à continuer et participer et comment faire vivre ce réseau?

- -Pérenniser et renforcer les actions et veiller à ce qu'elles soient continues sur cinq ans, au moins.
- Poursuivre la collaboration, le partage d'expérience et la production de connaissances communes autour des bonnes pratiques
- Monter des projets en commun en consortium et s'appuyer dans la recherche et la mobilisation de financements

Quelles sont vos attentes au-delà du projet DEFI ? Quel type de relation partenariale est possible avec Agir ensemble, sans qu'elle n'implique ni projet ni financement ?

- Pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre de DEFI II
- Bénéficier de formation et accompagnement sur des besoins et sujets précis
- Accompagner les activités de plaidoyer, la rédaction de communiqués, donner de la visibilité au niveau international
- Approfondir la mise en réseau et élargir l'impact des actions des ODDH

Quelles collaborations et quels engagements réciproques peuvent être mis en place entre les ODDH, Agir ensemble et entre les ODDH elles-mêmes ? Quelle pourrait être la suite de ce forum ?

- Formaliser le réseau DEFI avec la création d'un comité de pilotage, un réglement, une stratégie, des réunions... Le groupe WhatsApp pourrait être un lieu de partage d'informations : dans la coordination, on peut envisager Agir ensemble comme un appui technique et administratif..





Il y a des rapports annuels qui sont produits par certaines institutions. Il faudrait essayer de mutualiser une action pour avoir des données et un document à l'échelle nationale. Il faut peut-être chercher en-dehors des instances nationales.

Ebenezer Munkam





Il faut encourager la dynamique de réseau DEFI : cela peut être important pour augmenter la force de plaidoyer et réduire les menaces sur les défenseurs. Les attaques seront moins focalisées et le réseau permettra de renforcer les capacités des différents acteurs. En revanche, cela demandera des temps d'auto-critique pour continuer d'avancer ensemble.

Alphonse Valivambene





Session 7: Capitalisation

L'introduction de cette session a été faite par **Pierre Lecomte**, Directeur des opérations d'Initiative Développement (ID), une ONG de développement basée à Poitiers travaillant sur les activités liées au renforcement de capacité et à la structuration de la société civile.

L'objectif de cette session était d'initier les participants à la capitalisation à travers des exemples très concrets présentés par ID

1. Pourquoi capitaliser?

Capitaliser, c'est passer de l'expérience à la connaissance partageable, c'est analyser et expliquer l'expérience vécue, prendre du recul, de la hauteur. Au-delà du processus, l'idée est de faire émerger des savoirs et les faire vivrent

Il s'agit de choisir son approche:

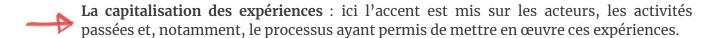
La capitalisation des outils ou des pratiques : sur la base d'une ou plusieurs expérience(s), méthodologie, production de modules, guides etc

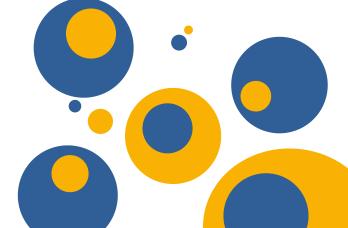
Utilisation et impact externe :

- Le partage, la valorisation, la diffusion d'expériences, actions, innovations.
- Le plaidoyer (Influencer les politiques de développement)

Utilisation et impact interne :

- S'approprier collectivement les pratiques et changements innovants
- Renforcer les pratiques et améliorer les compétences individuelles et collectives.







2. Qui capitalisent?

Il s'agit de distinguer celui qui anime la capitalisation de ceux qui racontent leurs expériences.

L'animateur-trice de réseau, référent.e capitalisation (la personne animant la capitalisation) amène les autres à parler de leurs expériences : il/elle peut être interne ou externe à l'organisation, le plus important est qu'il/elle soit neutre. Cet animateur n'est pas dans une posture d'évaluatrice, mais d'intermédiaire neutre qui à la capacité à susciter la réflexion et l'analyse de ceux qui partagent leurs expériences.

Les personnes racontant leur expérience ont la possibilité de prendre du recul par rapport à une situation donnée et d'obtenir un regard externe afin d'alimenter la réflexion

Les personnes qui capitalisent doivent s'accorder sur :

- Les objectifs
- Les cibles, destinataires et/ou usagers
- La méthodologie
- Les moyens mis en oeuvre (humains, financiers, matériels)
- Des produits ou livrables
- Un calendrier

3. Comment capitalise-t-on?

Il s'agit d'accompagner et guider la réflexion des acteurs qui ont vécu ou mis en œuvre une activité pour en tirer les leçons apprises importantes. Quelques recommandation d'ID:

- Retracer l'expérience, la raconter ;
- Identifier les moments clés, les bons comme les mauvais, les moments importants, les temps forts ;
- Chercher à les comprendre et les questionner
- En tirer des enseignements







Tout ceci peut être fait concrètement à travers :

- L'organisation de temps collectifs (de lecture, des échanges individuels ou en petits groupes, des temps de travail et de réflexion collective en multi-acteurs).
- Les produits/outils de la capitalisation (avec une réflexion sur l'objectif du produit et son utilité)
 - De l'écrit : fiche ou carnet de capitalisation
 - o Théâtre, exposition, photo, documentaire
 - Atelier séminaire, débat-conférence
 - Modules de formation, prestation
 - Films (de plus en plus utilisable)
 - o Conférences en ligne



La capitalisation repose aussi sur les moyens que l'on trouve sur le terrain, cela permet de nourrir les expériences en termes de réseau. Il faut des moyens pour capitaliser ; en effet, le livrable est ce qui coûte le plus cher. Néanmoins, pratiquer l'échange entre pairs reste un excellent moyen de capitaliser.

Pierre Lecomte



SESSION 8 Evaluation





Dans le cadre de l'évaluation finale de DEFI les consultant.e.s de Le GROUP' ont animé plusieurs groupes de réflexion autour des trois axes suivants: la prise en compte du genre, les relations partenariales et le renforcement des capacités.

L'évaluation externe peut se définir comme un regard extérieur sur les bonnes choses, les mauvaises, ainsi que les difficultés rencontrées, afin de les limiter dans l'avenir. Il s'agit aussi de produire des recommandations qu'il faut faire accepter par tous. Dans le cadre de l'évaluation de DEFI 2, trois groupes de travail ont été créés pour étudier trois thématiques : la prise en compte du genre, les relations partenariales et le renforcement des capacités.

Sur la **prise en compte du genre** durant le projet DEFI 2, concernant les forces, un renforcement des connaissances par les associations ayant déjà travaillé sur cette thématique a été observé. Les faiblesses mises en exergue par le projet porte sur le fait qu'exister officiellement signifie aussi devoir travailler sur d'autres thématiques afin de pouvoir travailler indirectement sur le genre. Les opportunités présentées par le projet DEFI ont permis aux ODDH partenaires d'avoir une vision plus large pour trouver des solutions. Les principales menaces relevées, pour ces ODDH, étaient les instruments juridiques, la religion, ainsi que les coutumes locales. Deux recommandations ont été énoncées : adapter le dispositif de monitoring et établir un chronogramme pour faire un lien entre la sélection de l'ODDH et l'autodiagnostic.

Sur les **relations partenariales**, les forces du projet DEFI 2 ont été la bonne collaboration entre les partenaires d'Agir ensemble, ainsi que le renforcement des capacités initiés par cette dernière. Les faiblesses du projet ont résidé dans le fait que la réalisation s'est heurtée à de nombreuses difficultés, notamment la durée et le manque de continuité entre les thématiques de DEFI 1 et DEFI 2. Plusieurs opportunités ont été relevées, telles que l'idée de pouvoir solliciter Agir ensemble, même en dehors d'un projet commun, ou encore la collaboration entre les ODDH et la multiplication des visites d'échange. Pour ce qui est des menaces, les ODDH ont été en insécurité en raison de leurs activités et ne sont parfois pas arrivées à bénéficier d'une légitimité par les pouvoirs publics.

La recommandation faite par le groupe travaillant sur les relations partenariales a porté sur l'adaptation d'un dispositif de monitoring, considéré trop vaste. De plus, il a aussi été relevé qu'il fallait continuer à former les ODDH afin qu'elles puissent acquérir une autonomisation financière.

Sur le **renforcement des capacités**, les progrès observés se sont traduit principalement par un renforcement des capacités des organisations, ainsi que par un renforcement de la crédibilité des organisations auprès des pouvoirs publics. Ainsi, les ODDH ont mené des actions d'ensemble et sont maintenant à la hauteur d'avancer vers la promotion et la défense des droits humains.

CLÔTURE DU FORUM



Philippe Morié Délégué général d'Agir ensemble pour les droits humains



Michel Forst
Ambassadeur du Forum
Ex Rapporteur spécial des Nations
Unies sur la situation des
défenseur.se.s des droits humains



Tim Hughes Président - Agir ensemble pour les droits humains

66

Le forum peut être reproduit, c'est un moment où l'on peut travailler les échanges et mutualiser nos expériences. Il est nécessaire qu'on soit unis et qu'on fasse front commun ensemble, agissons ensemble. J'ai vraiment senti une chaleur développée à travers le forum, et cela c'est grâce aux particpant-e-s! Le travail reste encore à faire mais je suis content. Merci à toutes et tous!

Tim Hughes Président d'Agir ensemble pour les droits humains

77

66

Merci à toute l'équipe! Nous étions entre 30-40 organisations par session. Les objectifs ont été atteints, puisque le forum a été un espace d'échanges et de partages. Il y a eu des contacts pris, des démarches d'ouvertures et le forum a été une grande réussite. Espérons que le forum sera institutionnalisé par un rendez-vous annuel, afin d'aborder des sujets très importants (Défense des droits humains, réduction de l'espace civique, etc.)

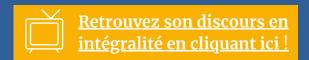
Philippe Morié

Délégué général d'Agir ensemble pour les droits humains

77

MICHEL FORST

Ambassadeur du forum Ex-rapporteur spécial sur la situation des défenseur.se.s des droits humains





Je voudrais remercier Agir ensemble, tous les organisateurs et participants. J'ai le sentiment que vous avez beaucoup travaillé et j'ai été personnellement impressionné par la capacité de tirer des leçons de capitaliser sur les efforts et surtout se projeter sur l'avenir.

Pour conclure nos discussions, j'ai eu envie de synthétiser nos travaux en 5 grandes recommandations qui pourraient nous guider pour la préparation des prochains forums.

Toujours concentrer notre action sur les victimes potentielles.

Un militant, un défenseur.se des droits humains, un bénéficiaire de nos actions, n'est pas qu'une statistique, c'est d'abord une personne. C'est une personne qu'il faut protéger, qu'elle soit menacée par une autorité gouvernementale ou bien par un groupe armé d'opposition, avant qu'il ne soit trop tard et qu'elle devienne une statistique dans le nombre des victimes. Pour vous, pour moi, pour nous, qu'importe qu'elle défende des idées que nous ne partageons pas, ou qu'elle appartient à une organisation concurrente ou dissidente. Je sais que dans un certain nombre de pays, cette idée n'est pas simple, surtout pour des défenseurs qui sont emportés dans un de ces conflits internes que connaît la région. Dès lors qu'un de ces défenseur.se.s est menacé, il/elle est pour moi, pour nous, une victime potentielle et nous avons un devoir immédiat d'intervention qui transcende tout le reste.

Refuser que la fin justifie les moyens.

Cela me semble essentiel et nous avons tous en souvenir la confiscation des droits au nom des idéologies, au nom du combat contre les idéologies, au prétexte de la lutte pour la libération nationale ou, au contraire, pour combattre les mouvements de libération nationale, au nom de la raison d'Etat, de la culture ou bien de la sécurité collective. Nous devons, nous, défenseur.se.s, être, à cet égard, sans équivoque. Les droits humains doivent être protégés en tout temps, la torture ne doit jamais être autorisée, la peine de mort doit être abolie partout. Un mal ne peut jamais être justifié par un autre mal et pourtant, c'est bien ce que vivent actuellement les défenseur.se.s que vous connaissez, qui sont menacé.e.s, assimilé.e.s à des terroristes, accusé.e.s d'être des agents de puissance ennemie, financé.e.s par des fonds occulte. Notre rôle, en tant qu'organisation, est de veiller à ce que le droit ne soit jamais instrumentalisé, à ce que les libertés ne soient jamais suspendues, au prétexte d'une raison d'Etat qui justifierait l'utilisation des moyens. La fin ne justifie jamais les moyens : nous devons plus que jamais en être les garants.

Toujours mettre en commun nos convictions, plutôt que nos différences.

La diversité culturelle est un fait, comme la biodiversité. Nous sommes uniques, le monde est peuplé de six milliards d'individus uniques et c'est ce qui fait précisément notre humanité à tous. Nous appartenons tous à l'espèce humaine, mais nous n'avons qu'une seule chose en commun : nous sommes nés libres et égaux en dignité et en droit. C'est ce qu'il faut souligner : ce qui nous rassemble est bien plus fort que ce qui nous divise ; notre humanité commune nous rassemble et ne nous divise pas et c'est bien cela qui rend les droits de l'Homme universels. Ne nous laissons pas détourner de cet objectif par celles et ceux qui tenteraient de faire croire que ces droits peuvent être adaptés en tenant compte de paramètres culturels ou de réalités religieuses. C'est ce qui fonde notre conviction : si ces droits universels, interdépendants et indivisibles doivent être protégés et promus, alors le meilleur moyen de le faire est de protéger celles et ceux qui défendent partout, et en tout temps, et qui combattent pour leur mise en œuvre universelle.

Joindre nos efforts pour continuer à construire un réseau toujours plus efficace de défense et de protection.

En ces temps de menace qui pèsent sur les droits humains, nous devons, plus que jamais, unir nos efforts pour les promouvoir et les défendre. Pour ce faire, nous devons dépasser nos frontières ; des frontières géographiques, des frontières institutionnelles ou des frontières thématiques. Un monde globalisé, je le rappelle, appelle à une réponse globale, exige des partenariats renforcés, aussi avec les gouvernements, aussi avec les organisations internationales, les ONG, les mouvements populaires, les artistes, les syndicalistes, les organisations de femmes, les organisations écologiques ou qui défendent l'environnement. Chacun défend l'autre, dès qu'il est menacé et chacun sachant en retour qu'il pourra bénéficier d'un vaste mouvement de soutien, s'il est menacé.

Le dernier élément qui construit l'avenir est de réfléchir à des stratégies à long terme.

Nous avons conscience que nous ne pouvons être sur tous les fronts mais nous devons veiller à ce que tous les fronts soient couverts, veiller à ce qu'aucun groupe, aucun pays n'échappe à notre vigilance, en portant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux minorités ethniques, aux défenseurs des migrants. Ceci exige le développement de stratégies à long terme sur lesquelles nous devons réfléchir ensemble . Les organisations internationales ont leur propre mécanisme, les Etats développent des stratégies qui leur sont propres, les ONG ont développé leurs mécanismes de protection quand un défenseur est menacé mais c'est peut-être plus ensemble que ces stratégies doivent se réfléchir : ce forum interassociatif est, pour moi, l'un des lieux privilégiés dans lequel nous sommes invités à confronter nos programme pour mieux les concerter, éviter les duplications, développer les synergies et des réponses appropriées aux menaces pesant sur les défenseurs.

Rappelons-nous qu'ensemble, nous sommes plus forts, plus solidaires, mieux protégés et, certainement, plus efficaces.



COMPTE-RENDU CAPITALISATION DU FORUM

Quelles compétences et savoir-faire ont pu être développés avec cette nouvelle activités et format de visite d'échange ? Quelles leçons apprises et recommandation pour les prochains ?

A. La préparation du forum inter-associatif

L'un des moments forts identifié est lié à la relation partenariale entre Agir Ensemble et les ODDH partenaires de DEFI 2. Ces dernières ont été impliquées dès le début dans la préparation du forum. Les échanges quotidiens sous un nouveau format et cadre ont permis d'initier une véritable dynamique collective au sein de l'ensemble des partenaires en renforçant les relations partenariales ainsi que le sentiment d'appartenance à la ''Famille DEFI''. Un autre moment fort identifié est la coconstruction d'un nouveau module sur le genre avec quatre femmes partenaires de DEFI et d'un webinaire sur le Forum Génération Égalité en partenariat avec EQUIPOP.

B. Le déroulement du forum inter-associatif

L'équipe a noté de nombreux moments forts, en particulier, les discours poignants des ambassadeur.e.s du Forum, qui étaient Justine Masika Bihamba, fondatrice de la Synergie des femmes pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo et Michel Forst, Ex Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseur-se-s des droits humains. La participation était bonne et constante et le forum est devenu un véritable espace d'échange et de réflexion entre les ODDH qui ont pu comparer leurs expériences et proposer de nouvelles pistes d'action. Enfin, la présentation du mémoire de recherche d'une ancienne stagiaire au sein d'Agir Ensemble, Céline Gibert, a permis de mettre en lumière les forces, faiblesses et apprentissages des visites d'échange et réseautage, de questionner les ODDH sur leurs attentes et besoins et d'initier une reflexion sur la suite du partenariat et des évolutions possibles. La principale difficulté identifié est liée à la gestion du temps des interventions pour avoir suffisament de temps dans les échanges et question -réponses.

C. Les compétences et savoir-faire développées

- La confiance en soi, la prise de parole et la modération et animation d'atelier (en ligne)
- La maîtrise de l'outil informatique "Zoom",
- Animation de réseau
- Communication

D. Les recommandations pour les futurs projets

- Accorder plus de temps d'échange entre les ODDH et leur donner un rôle plus actif dans l'animation des sessions
- Trouver de nouvelles solutions pour pallier les éventuels problèmes liés à l'accès à internet des participant.e.s.
- Avoir un facilitateur graphique pour de synthétiser et illuster les sessions
- Définir plus en amont et collectivement avec l'ensemble des ODDH une ou des actions communes comme le forum

COMPTE-RENDU CAPITALISATION AVEC LES ODDH

L'accent a été mis sur le développement des compétences et savoir-faire développés par les ODDH grâce au projet DEFI 2. Ainsi, il est ressorti des interventions des différent.e.s représentant.e.s des ODDH que, grâce aux diverses sessions de formations et d'accompagnement technique d'Agir ensemble, le projet DEFI 2 leur a permis de développer des compétences aussi bien sur le plan humain qu'organisationnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un plan stratégique, la méthodologie de rédaction de manuels de sécurité, la récolte des effets d'un projet réalisé, la rédaction des propositions de projet, le renforcement de la gestion financière. En outre, l'appui technique d'Alphonse Valivambene a été grandement apprécié par la quasi-totalité des ODDH.

Les besoins additionnels en développement des compétences relevés par les ODDH ont été de l'ordre de la recherche de financement, du Social community management, du rapportage de base de données intégrant des statistiques, ainsi que plus de formations sur la capitalisation même. Il a été majoritairement conclu que les ODDH avaient le sentiment qu'elles avaient fait tout ce qu'il fallait faire tout au long du projet DEFI 2, malgré le problème de la sécurité et du Covid-19.

Agir ensemble a été invitée à passer à une formule de partenariat permanent et durable avec les ODDH, afin de consolider les acquis de DEFI 2 : beaucoup d'ODDH ont émis des regrets et relevé leur incapacité à poursuivre leurs actions réalisées dans le cadre de DEFI 2. Il serait peut-être plus intéressant de solliciter plus de moyens en consortium, ce qui permettrait d'accroître l'action, ainsi que la visibilité d'Agir ensemble, des bailleurs de fonds et des ODDH.

LES ODDH DU PROJET DEFI Z

Health and Human Rights Cameroon (2HRC), Lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre au moyen du leadership de compétences, stratégies de sensibilisation et actions de plaidoyer dans la région de l'Est du Cameroun

Association des Communautés locales et Autochtones des zones Forestières (ACAF), Agir contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations autochtones, Congo

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-RDC), Lutter contre la surpopulation carcérale dans la prison de Makala à Kinshasa, RDC

Association pour la Défense des Droits des Etudiant·e·s du Cameroun (ADDEC), Renforcer les capacités des étudiant·e·s pour des revendications non violentes, Cameroun

Actions et Initiatives de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (AIDPROFEN), Sauti ya democratia, RDC

Actions pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (AJDDH), La promotion de la démocratie et la participation des citoyens à la gestions des affaires publiques locales, RDC

BRAINFOREST, Promouvoir les droits des défenseurs de l'environnement et améliorer leur système de protection, Gabon

Cameroonian Foundation for AIDS (CAMFAIDS), Amplifier le changement : contribuer à la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires, les détentions abusives et les discriminations faites aux personnes LGBTQI+, Cameroun

Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP), Œuvrer pour une alternance démocratique en 2021 et susciter la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, Congo

Cœur Arc en Ciel, Sensibiliser 200 minorités sexuelles et de genre sur leurs droits, Congo

LES ODDH DU PROJET DEFI Z

Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER),

Protection des droits de la minorité ethnique des Pygmées Baka des quartiers réservés et des campements de la commune de Ndelele à l'est du Cameroun

Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de paix (CUDHOC), Campagne de sensibilisation en faveur d'une cité pacifique exempte de torture, de détention et arrestations arbitraires perpétrées par la police nationale à Brazzaville, Congo

Droits et Paix, Contribuer, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires camerounais et à l'information de la population, à une réduction effective des actes de torture et autres mauvais traitements dans les lieux de détention et durant les différentes phases de la procédure pénale, Cameroun

Foyer de Développement de l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID), Droits et dignité humaine pour tous, RDC

Humanité Pour Tous (HPT), Appui au respect des droits et dignité en détention, RDC

Institut pour la Protection et l'Apprentissage des Droits (IPAD), Contribuer à l'appropriation de la gouvernance et la participation citoyenne à travers la mise en place des boites à suggestions à travers quatre quartiers de la ville de Goma, RDC

Ligue des Droits et des Libertés (LDL), Renforcement de la synergie entre les acteurs de la chaine pénale de l'Ouest, du Centre et du ittotal, et appui juridico-judiciaire et social aux mineurs et femmes des prisons de Bafia, N'kongsamba, et Foumban, Cameroun

La Voix des Oubliés (LVO), Appui à la lutte contre la torture et les détentions abusives, Gabon

ONG Formations Nouvelles (OFN), Connaitre les LGBTI pour mieux les défendre, Gabon

Vue et Gestes (VG), Problématique du droit des électeurs sourds par rapport au processus électoral en cours et aux élections en RDC

PARTENAIRES











































Partenaires associés :



















Le projet DEFI 2 est soutenu par :





















